

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT LE 10 AOÛT 2026 À
19 H, AU 1245, RUE PRINCIPALE, SAINT-ALBERT SOUS
LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR JEAN BOISSONNEAULT,
MAIRE.**

Sont présents à cette séance:

Mme Sophie Pelletier	Conseillère siège 1
M. Jean-François Côté	Conseiller siège 2
M. Jean-Philippe Bibeau	Conseiller siège 3
M. Nicolas Labbé	Conseiller siège 4
Mme Mélanie Vogt	Conseillère siège 5
M. Justin Chabot	Conseiller siège 6

Formant le quorum sous la présidence de Monsieur Jean Boissonneault, maire. Madame Nathalie Beauchesne, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de secrétaire de la séance.

Ordre du jour

1. Dépôt et adoption de l'ordre du jour;
2. Dépôt et adoption des minutes de la séance ordinaire du 6 juillet 2026;
3. Approbation des comptes pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2026;
4. Période question de l'assistance;
5. Résolution : Adoption du rapport annuel d'activités 2025 dans le cadre du schéma de couverture de risque de la MRC d'Arthabaska;
6. Résolution: Rapport de la réunion du Comité consultatif en urbanisme (CCU) du 15 juillet 2026 lot 5 181 894 (rue 3^e avenue ouest);
7. Résolution : Coût de réparation du jeux parc rue Cécile;
8. Résolution : Entretien cours d'eau branche 22 de la rivière à Pat;
9. Résolution : Modification lors de demande de permis à la municipalité;
10. Résolution : Soumission pour les filtres à air pour les suppresseurs de la station;
11. Règlements 472 et 473 – MRC d'Arthabaska;
12. Résolution : Éclairage Olivier Del Mondo;
13. Collectes porte à porte par conteneur des plastiques agricoles;
14. Défibrillateur;
15. Demande de puits en analyse;
16. Résolution : Renouvellement 2026-2027 Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec (ARLPHCQ);

17. Révision des avantages avec les normes du travail au Québec;
18. Avis de motion : Règlement 2015-02 modification sur le captage des eaux souterraines (RCES);
19. Demande de relocaliser les boîtes postales;
20. Nettoyage de fossé dans les Domaines;
21. Lecture de la correspondance et suivi de dossier;
22. Points d'information;
23. Affaires nouvelles de l'assistance;
24. Questions diverses;
25. Levée de la séance ordinaire du 10 août 2026.

Ouverture de la séance à 19 h 01

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Mot du maire:

Bonsoir à toutes et à tous,

J'espère que vous avez passé un bel été jusqu'à maintenant et que celles et ceux qui ont eu la chance de profiter de vacances ont pu se reposer et passer de précieux moments en famille et entre amis.

Le mois d'août est également marqué par plusieurs activités rassembleuses dans notre communauté. J'en profite pour vous inviter à participer à la **Familifête**, qui se tiendra le **21 août prochain**. Ce sera une belle occasion de se retrouver, de célébrer ensemble et de profiter des nombreuses activités prévues pour petits et grands.

Alors que l'été tire tranquillement à sa fin, je souhaite également une excellente rentrée scolaire à tous les élèves, aux membres du personnel scolaire ainsi qu'aux familles qui se préparent à reprendre leurs habitudes quotidiennes.

Je profite aussi de l'occasion pour vous rappeler que, puisque le **lundi 7 septembre est un jour férié**, notre prochaine séance régulière du conseil se tiendra exceptionnellement le **mardi 8 septembre 2026**.

Sur ce, je vous remercie de votre présence et de votre intérêt envers la vie municipale.

Bonne séance à toutes et à tous!

Attendu que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Philippe Bibeau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-08-170

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2026

Attendu que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026;

Attendu que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-François Côté et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-08-171

3. AUTORISATION DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 31 JUILLET 2026

Attendu que le directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2026 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant un montant total de 141 716,85 \$;

Attendu que le directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil le journal des salaires pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2026 de la Municipalité de Saint-Albert;

Attendu que les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes à payer en vertu des dépenses incompressibles et des autorisations de paiement de compte en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes;

Attendu que le directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du 1^{er} au 31 juillet 2026 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant 141 716,85 \$;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Vogt et résolu :

Que les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La liste des comptes du mois est fournie sur demande.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce 11 août 2026

Nathalie Beauchesne, directrice générale et greffière-trésorière

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur le maire informe que Monsieur Cédric Ouellet a un message avant de débiter la période de questions. Celui-ci fait part de son nouveau défi d'emploi et qu'avec un beau 5 ans comme intervenant pour les jeunes dans la municipalité, il tire sa révérence.

Le maire et aux noms de tous le remercie de cette implication remarquable, tous (élus/citoyens présents) prennent le temps de lui dire des mots de reconnaissances et d'appréciations.

Merci beaucoup à toi Cédric, à qui on souhaite que le meilleur, aucune inquiétude, il sera relevé les nouveaux défis devant lui.

2026-08-172

5. RÉSOLUTION : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2025 DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ARTHABASKA À ÊTRE PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Communication est donnée par la MRC d'Arthabaska d'un rapport annuel d'activités 2025 dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique.

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Labbé et résolu;

Que la municipalité de Saint-Albert approuve le rapport annuel d'activités 2025 à être présenté au ministère de la Sécurité

publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-08-173

6. RÉSOLUTION : RAPPORT DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU) DU 15 JUILLET 2026 - LOT 5 181 894 (RUE 3^e AVENUE OUEST)

Attendu que cette demande concerne la propriété connue et désignée comme étant le lot 5 181 894 du cadastre du Québec, à la Municipalité de Saint-Albert, et qui est située dans la zone résidentielle R-1.

Considérant que la présente demande concerne une dérogation visant à autoriser une opération cadastrale pour créer deux lots dérogatoires en superficie et en profondeur.

Que selon les dispositions de l'amendement 2020-08 au Règlement de lotissement 2007-10, les caractéristiques des lots partiellement desservis sont établies comme suit :

Superficie et dimensions minimales des lots partiellement desservis (égout ou aqueduc)

	Toutes les zones
Superficie minimale m²	1 500 m²
Superficie minimale (couloir riverain)	2 000 m²
Largeur minimale sur la ligne avant	25 m
Largeur minimale sur la ligne avant (couloir riverain)	30 m
Largeur minimale de la ligne face à un lac ou un cours d'eau (couloir riverain)	30 m
Profondeur moyenne minimale	50 m
Profondeur moyenne minimale (couloir <u>riverain</u>) ⁽¹⁾	75 <u>m</u> ⁽¹⁾

La demande est donc conditionnelle à l'autorisation de déroger à la superficie et à la profondeur minimales requises, sous réserve de conformité aux autres exigences réglementaires.

Considérant que cette configuration était déjà en place avant la rénovation cadastrale;

Considérant que le lot adjacent présente une situation similaire, avec une superficie de 836,1 m²;

Considérant que le garage a fait l'objet d'un permis dûment délivré en 2014;

Considérant que cette situation ne cause aucune nuisance aux propriétés voisines.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Simon et appuyé par M. Michel Ducharme que la demande de dérogation soit acceptée.

En conséquence, il est proposé par monsieur Justin Chabot et résolu :

Considérant que les recommandations du comité consultatif urbanisme sont acceptées et aussi partagées par les élus;

Que l'inspectrice peut procéder et confirmer ce dossier;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-08-174

7. RÉOLUTION : COÛT DE RÉPARATION DU JEU - PARC RUE CÉCILE

Attendu que le filet de pont de câble modèle 2008 n'est plus conforme et doit être changé;

Attendu qu'un risque de blessure et que tout doit être sécuritaire;

Attendu qu'il n'a pas été changé en début d'année avec les autres filets, la garantie n'est plus valable;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Pelletier et résolu :

Que la commande soit approuvée et payée, conformément à la liste remise aux membres du conseil;

Considérant que la soumission inclus le coût du filet et le frais de transport;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-08-175

8. RÉOLUTION : ENTRETIEN COURS D'EAU BRANCHE 22 DE LA RIVIÈRE À PAT

Attendu qu'une demande d'entretien de cours d'eau sur le territoire de la Municipalité de Saint-Albert;

Attendu que la demande d'intervention est de : Ferme Thérèse Vincent et Fille Inc;

Considérant que l'adoption du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière du 16 mars 2016;

Attendu que la problématique de mauvais fonctionnement des drains et l'accumulation de sédiments;

Attendu que la localisation de la majeure partie des travaux sur le lot 5 180 683 cadastre du Québec;

Considérant l'analyse de la demande faite par monsieur Éric Pariseau, la personne désignée par la MRC;

Attendu que la nécessité est présente d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau branche 22 de la rivière à Pat;

En conséquence, il est proposé par monsieur Justin Chabot et résolu :

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau branche 22 de la rivière à Pat;

Que l'ensemble et l'intégralité des frais reliés au présent projet soit redistribués au mètre linéaire des citoyens riverains touchés par les travaux;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-08-176

9. RÉOLUTION : MODIFICATION LORS DE DEMANDE DE PERMIS À LA MUNICIPALITÉ

Attendu que le coût de la demande de permis passera de 50 \$ par demande au lieu de 40 \$. la demande;

Attendu que le coût n'a pas été revu depuis au moins 8 ans et plus;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Philippe Bibeau et résolu :

Considérant que ce frais est pour l'analyse de dossier de demande de permis, le coût sera chargé lors de la demande avant de procéder à l'analyse;

Que cette modification de coût et procédure sera appliquée à partir de maintenant;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-08-177

10. RÉOLUTION : SOUMISSION POUR LES FILTRES À AIR POUR LES SUPPRESSEURS DE LA STATION

Attendu que la commande est pour 4 filtres;

Attendu que le but est de prévoir pour 2 ans;

En conséquence, il est proposé par monsieur Nicolas Labbé et résolu :

Considérant qu'avec la confirmation d'acceptation de cette soumission, ils seraient livrés par la compagnie en venant faire la réparation du surpresseur;

Que les frais soient assumés lors de la facturation;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-08-178

11. RÈGLEMENTS 472 ET 473 – MRC D'ARTHABASKA

Attendu que les modifications aux règlements sont entrées en vigueur le 17 juin 2026;

Attendu que la modification de certaines dispositions relatives à la profondeur minimale des lots situés à l'intérieur d'un couloir riverain du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Arthabaska n° 472;

Attendu que la modification est d'encadrer les habitations saisonnières pour travailleurs agricoles et de modifier diverses dispositions n° 473;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-François Côté et résolu;

Considérant que les dépôts des règlements sont faits et entrés en vigueur le 17 juin 2026;

Que ceux-ci sont accessible sur le site internet de la MRC d'Arthabaska;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-08-179

12. RÉSOLUTION : ÉCLAIRAGE OLIVIER DEL MONDO

Attendu que douze néons sont présentement défectueux;

Attendu que ce sont des néons en U;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé et résolu :

Considérant que le contrat de location précise que c'est la Municipalité qui doit assumer les frais de l'éclairage;

Considérant que la commande étant déjà effectuée chez Lumen;

Que le coût sera assumé comme prévu au contrat;

Attendu que la prochaine commande sera à revoir pour des soumissions de modification à ce type d'éclairage;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

13. COLLECTES PORTE-À-PORTE PAR CONTENEUR DES PLASTIQUES AGRICOLES

Attendu que nous devons contacter chaque agriculteur (13) de la municipalité pour ce dossier ;

Attendu que nous devons avoir les réponses pour la résolution de septembre 2026 ;

En conséquence, il est préposé par Madame Mélanie Vogt et résolu ;

Considérant que la rencontre citoyen prévue en avril a été remis à l'automne pour le plastique agricole et déboisement ;

Que les appels seront faites avant le prochain huis-clos pour informer les agriculteurs et obtenir l'informations que nous devons connaître pour la séance de septembre 2026 ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Ceci sera la résolution qui doit être passer en septembre 2026 à notre conseil, j'ai mis ici à titre d'exemple ou en attendant pour vous les élus :

Attendu que la mise sur pied au cours des dernières semaines d'un Comité régional en charge de prendre en main le dossier de collecte des plastiques agricoles afin de veiller à la réalisation du projet ;

Attendu que la collecte des plastiques agricoles se doit d'être une priorité, autant pour notre municipalité que pour l'ensemble des municipalités de la MRC ;

Attendu que ce projet répond à un besoin exprimé par les producteurs agricoles de notre municipalité ;

Attendu que la collecte des plastiques agricoles dans les bacs roulants est considérée comme de la contamination par Éco Entreprises Québec (ÉEQ) depuis le 1^{er} janvier 2025 ;

Attendu que l'enfouissement des plastiques par l'entremise du bac noir serait une méthode coûteuse pour la municipalité et causerait un impact sur la performance GMR, donc une réduction du montant de la redevance à l'élimination versée à la municipalité;

Attendu que le conseil souhaite offrir aux productrices et producteurs agricoles concernés un mode de collecte en porte-à-porte, permettant notamment à ces derniers de ne pas avoir à se déplacer dans un point de dépôt ainsi que de réduire le temps pour la manutention ;

Attendu que le conseil précise que les entreprises agricoles seront uniquement responsables des coûts relatifs à l'acquisition des conteneurs et des frais de collectes, mais que les frais de traitement des matières seront assumés par l'organisme AgriRECUP;

Attendu que la nécessité de procéder rapidement à une rencontre avec les producteurs et ensuite à l'achat de conteneurs à chargement avant en polyéthylène à refacturer

aux propriétaires concernés ;

Attendu que la tenue d'une séance d'information aura lieu XXX ;

Attendu qu'une demande de prix a été demandée auprès de l'entreprise XXX et que les prix suivants (taxes et transport en sus) ont été reçus :

- Conteneur XXX : XXXX \$ /unité, plus taxes applicables
- Conteneur XXX : XXXX \$ /unité, plus taxes applicables

Attendu que selon l'estimation initiale de la municipalité, un nombre estimatif entre XXX conteneurs serait à acheter, donc un contrat d'au maximum XXX \$, plus taxes applicables et transport) ;

Attendu que la municipalité a, selon son règlement sur la gestion contractuelle, la possibilité de conclure des contrats de gré à gré pour l'acquisition des conteneurs requis pour le présent projet ;

Attendu que la nécessité de confirmer rapidement à la MRC d'Arthabaska notre participation au projet de collecte porte-à-porte à compter de 2027, soit dès la réception des conteneurs ;

En conséquence, il est proposé par M _____ et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Albert confirme à la MRC d'Arthabaska la mise en place, dès que possible en 2027, le projet de collecte porte-à-porte par conteneur pour les plastiques agricoles et qu'elle autorise l'administration de la municipalité à procéder rapidement aux différentes démarches requises pour mettre en branle le projet, notamment la planification d'une rencontre avec les producteurs, la récolte des formulaires d'engagement et commande pour l'acquisition des conteneurs ;

Que la Municipalité de Saint-Albert demande à la MRC d'Arthabaska de l'ajouter au contrat avec Gaudreau Environnement pour la collecte porte-à-porte par conteneur à chargement avant en s'engageant à fournir, au plus tard XXXX, tous les détails requis sur les participants au projet ;

D'AUTORISER l'acquisition des conteneurs requis auprès de l'entreprise XXX pour le projet selon le prix soumis (XXXX), dont le nombre à commander sera confirmé à la suite de la réception des formulaires d'engagement complétés par les producteurs, formulaire dans lequel le producteur s'engage à participer au projet de la collecte et à assumer le coût d'acquisition du conteneur à la suite de la refacturation par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-08-181

14. DÉFIBRILLATEUR

Attendu que le besoin étant nommé souvent pour la salle du Pavillon et le gymnase;

En conséquence, il est mentionné à titre d'information suite à plusieurs demandes;

Considérant l'importance que la vie a pour tous ainsi que pour la municipalité;

Que cette demande sera prévue dans notre budget 2027.

2026-08-182

15. DEMANDE DE PUIT EN ANALYSE

Attendu que dans le Domaine mon Repos;

Attendu que nous ne disposons pas d'une information fiable nous permettant de confirmer si chacune des propriétés est réellement raccordée au réseau d'égout de la municipalité;

Attendu que lors d'une demande de permis pour un puit;

Attendu que certains propriétaires doivent continuer à faire la vidange de fosse septique de façon périodique;

Attendu que cette situation soulève un enjeu et doit être analysé pour avoir des données à jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau et résolu :

Considérant que deux suivis seront mis en place;

Qu'un avis sera transmis aux propriétaires demandant de transmettre l'inventaire de leur installation septiques vers le 15 août 2026;

Considérant que la date limite pour recevoir les réponses sera le 30 septembre 2026;

Considérant que le manque d'informations et réponses;

Qu'un mandat sera remis à une firme spécialisée pour ceux manquants;

Que novembre et décembre 2026 sera pour l'étude du projet et préparation des documents;

Que mars 2027 sera pour la planification des inspections et juin les inspections, rapport final en octobre 2027;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-08-183

**16. RÉSOLUTION : RENOUVELLEMENT 2026-2027
ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR
PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC
(ARLPHCQ)**

Attendu que le renouvellement de notre membrariat en soutien à l'association pour 2026-2027;

Attendu que membre soutien aide à rendre le loisir inclusif pour les personnes handicapées;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé et résolu :

Considérant que le renouvellement est accepté;

Que la trésorerie procède au renouvellement et paiement de la cotisation de 75 \$;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-08-184

**17. RÉVISION DES AVANTAGES AVEC LES NORMES DU
TRAVAIL AU QUÉBEC**

Attendu que la Municipalité révisera les congés et avantages des employés de la municipalité avec des normes du travail recommandés;

Attendu que le respect, l'uniformité et de prévoir pour le budget 2027 de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Justin Chabot et résolu :

Considérant que chaque employé sera rencontré avec l'information, s'il y a changement dans les conditions et congés suite à cette mise à jour;

Qu'un nouveau document sera signé par les parties concernées;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-08-185

**18. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 2015-02
MODIFICATION SUR LE CAPTAGE DES EAUX
SOUTERRAINE (RCES);**

Avis de motion – Projet de règlement 2026-07 – Règlement modifiant le règlement numéro 2015-02, l'article : Normes de protection des lieux de captage d'eau souterraine 14.21 est donné par monsieur Justin Chabot, conseiller, qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement no 2026-07. Une copie de l'article 14.21 portant sur la protection des lieux de captage des eaux souterraines (RCES) désuète qui a été

remplacé depuis par le règlement du prélèvement des eaux et de leur protection (RPEP); en établissant des distances de stockage des matières résiduelle fertilisante (MRF) du projet de règlement a été remis aux élus. Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville, durant les heures normales d'ouverture.

Attendu que pendant les vacances, l'inspectrice a reçu l'information que le règlement MRF municipalité de Saint-Albert du stockage puits eau potable est désuet;

Attendu que plusieurs de nos règlements sont à revoir;

Attendu que la MRC d'Arthabaska étant dans la révision de schéma;;

En conséquence, il est proposé par Madame Sophie Pelletier et résolu :

Considérant qu'un travail est à faire et avait déjà été envisagé dans les dernières années avec une firme ou une boîte spécialisée dans le domaine;

Que des soumissions devront être demandées et le coût dans le budget 2027;

Considérant que nos règlements sont presque tous à revoir;

Que le changement de schéma de la MRC d'Arthabaska peut apporter plusieurs changements;

Que suite à la fin de tous les travaux, nous procéderons à une refonte de nos règlements;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-08-186

19. DEMANDE DE RELOCALISER LES BOÎTES POSTALES

Attendu que nous avons eu une demande de Postes Canada;

Attendu que la demande est d'avoir un endroit pour les boîtes postales qui sont actuellement à l'épicerie Le Marché Tradition sur la rue principale;

En conséquence, il est proposé par Madame Mélanie Vogt et résolu :

Considérant que le stationnement de la salle du Pavillon est le plus grand stationnement des propriétés de la Municipalité et central;

Que l'endroit du 25, rue des Loisirs en entrant dans le stationnement à gauche;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-08-187

20. NETTOYAGE DE FOSSÉ DANS LES DOMAINES

Attendu que nous avons reçu des nouvelles informations au sujet du cours d'eau Taillon;

Attendu qu'une analyse plus approfondie doit être effectuée pour ce cours d'eau;

Attendu que les fossés dans les domaines s'écoulent dans ce cours d'eau;

En conséquence, ce dossier sera discuté en huis-clos.

21. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE ET SUIVI DE DOSSIERS

- a) Fondation CLSC Suzor Côté (grâce aux dons)
- b) Subvention pour la gestion des porcs morts à la ferme
- c) SQ
 - a. Appelez en toute confidentialité 1 800 659-4264
 - b. Avez-vous vu quelque chose de suspect?
- d) FIERR Financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations
- e) Fauchage dans domaine vs gros rebuts
- f) Rue Principale versus MTQ
- g) Déplacement inutiles Gaudreau fosses (frais)
- h) Radar rue Principale

22. POINTS D'INFORMATION

- A. Liste de permis total de 10 pour 451 925 \$
- B. Portes ouvertes au Centre du Québec : Invitation à venir découvrir deux entreprises agricoles de la région
 - a. Pivoinerie Lili au 1439, 6^e rang Saint-Albert
 - b. Ferme Les deux L 931 Rang 9 Saint-Félix-de-Kingsey

23.AFFAIRES NOUVELLES DE L'ASSISTANCE

Gym pour tapis et vélos défectueux, dossiers à suivre...

Bacs bruns : Utilisateurs payeurs à l'achat

(Seulement noté ceux à faire un suivi et/ou non répondu directement)

24. QUESTIONS DIVERSES

Notes des élus à regarder : Pelouse « Jelly Fish » et le coin du Rang 7 et la route Baril ainsi que le ponceau du Rang 7.

25. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2026

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Monsieur Justin Chabot de lever la séance ordinaire du 10 août 2026 à 19 h 44. La séance est close.

Je, Jean Boissonneault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Jean Boissonneault,
Maire

Nathalie Beauchesne,
Directrice générale
Greffière-trésorière